



STRATEGIE LOCALE DE GESTION DE LA BANDE COTIERE (SLGBC)


**BASSIN
D'ARCACHON**
SIBA

LA TESTE DE BUCH 2019-2022 RAPPORT BILAN



SIBA

16 allée Corrigan, CS 40002 – 33311 ARCACHON CEDEX

Tel. 05 57 52 74 74 – Fax. 05 57 52 74 75

administration@siba-bassin-arcachon.fr / www.siba-bassin-arcachon.fr

Mairie de la Teste de Buch

1 esplanade Edmond Doré, BP 50105 – 33164 LA TESTE DE BUCH

Tel. 05 56 22 35 00 – Fax. 05 56 54 46 40

mairie@latestedebuch.fr / www.latestedebuch.fr

PARTENAIRES TECHNIQUES



OBSERVATOIRE DE LA CÔTE
NOUVELLE-AQUITAINE
Réseau d'experts au service du littoral

Dune du Pilat
dune du Pilat
Grand Site  site classé



Conservatoire
du littoral

PARTENAIRES FINANCIERS



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen de
développement Régional



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



PRÉFET
DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Opération soutenue par l'État
FONDS NATIONAL
D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE

SOMMAIRE

1	CONTEXTE ET ORGANISATION DE LA SLGBC	9
1.1	POURQUOI UNE SLGBC SUR LA COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH	9
1.2	ETABLISSEMENT DE LA SLGBC.....	11
1.3	ACTIONS IDENTIFIEES ET CHIFFRAGE DE LA SLGBC	12
2	MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE DE LA SLGBC.....	16
2.1	LES PARTENAIRES TECHNIQUES	16
2.2	REALISATION TECHNIQUE DU PROGRAMME D’ACTIONS	17
2.2.1	Axe 1 : Poursuite de la connaissance de l’aléa érosion et de la conscience du risque 20	
2.2.2	Axe 2 : Surveillance et prévision de l’érosion	21
2.2.3	Axe 3 : Alerte et gestion de crise.....	22
2.2.4	Axe 4 : Prévention – Intégration des risques érosion	23
2.2.5	Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes dont la relocalisation	24
2.2.6	Axe 6 : Actions d’accompagnement des processus naturels ou de lutte active souple contre l’érosion.....	25
2.2.7	Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection et actions de lutte active dure contre l’érosion	27
2.2.8	Axe 8 : Portage, animation et coordination de la SLGBC.....	28
3	REALISATION FINANCIERE DE LA SLGBC.....	29
3.1	LES PARTENAIRES FINANCIERS.....	29
3.2	REALISATION FINANCIERE DU PROGRAMME D’ACTION.....	29
4	CONCLUSION ET RETOUR D’EXPERIENCE	34

FIGURES

Figure 1 : Carte de l'aléa érosion et mouvement de falaise en Aquitaine (Stratégie régionale de gestion de la bande côtière, GIP Littoral 2012).	9
Figure 2 : Etude de l'érosion au niveau des Passes du Bassin d'Arcachon - Artelia Environnement.....	10
Figure 3 : Etude d'accompagnement à l'élaboration de la SLGBC de la Teste de Buch - CASAGEC Ingénierie.	10
Figure 4 : Délimitation des 5 secteurs de la SLGBC de la Teste de Buch.....	11
Figure 5 : Présentation des assiettes éligibles prises en compte par la Région Nouvelle-Aquitaine et le FNADT et la répartition entre les financeurs.....	32
Figure 6 : Présentation de l'assiette éligible du FEDER et la répartition entre les financeurs.	32

TABLEAUX

Tableau 1 : Réunions tenues pour l'établissement de la SLGBC de la Teste de Buch.	11
Tableau 2 : Scénario retenus pour chaque secteur de la SLGBC de la Teste de Buch.....	13
Tableau 3 : Programme d'actions de la SLGBC de la Teste de Buch 2018-2021 décliné en 8 axes.....	14
Tableau 4 : Budget prévisionnel de la SLGBC de la Teste de Buch établi par le bureau d'étude CASAGEC.....	15
Tableau 5 : Tableau d'état d'avancement du programme d'actions de la SLGBC de la Teste de Buch 2019-2022 (statut des actions en vert, orange et rouge pour « réalisée », « partiellement réalisée » et « non réalisée »).....	19
Tableau 6 : Evolution du coût du programme d'actions de la SLGBC de la Teste de Buch 2019-2022.....	31
Tableau 7 : Bilan des dépenses réelles (HT) des maîtres d'ouvrages de la SLGBC de la Teste de Buch et des subventions perçues.	33

1 CONTEXTE ET ORGANISATION DE LA SLGBC

1.1 POURQUOI UNE SLGBC SUR LA COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

Face au recul d'une partie des côtes françaises, phénomène naturel accentué par le changement climatique et la montée du niveau des mers, et à une occupation du sol toujours plus grande du littoral, il apparaît indispensable d'appréhender différemment l'aménagement de nos territoires littoraux pour mieux prendre en compte ces évolutions.

A cet effet, une stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte fixe un cadre à réfléchir régionalement. Depuis juin 2012, l'Etat et les collectivités littorales, réunis au sein du GIP Littoral, travaillent sur cette stratégie régionale qui intègre un maximum de connaissances à cette échelle sans pour autant prendre en compte les dynamiques locales.

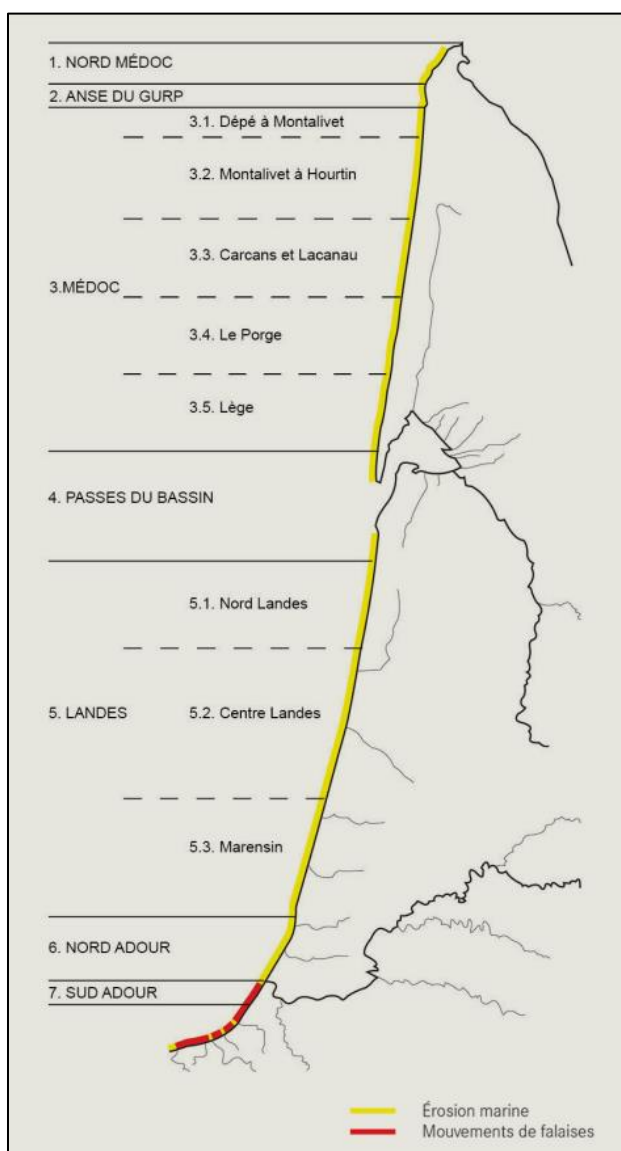


Figure 1 : Carte de l'aléa érosion et mouvement de falaise en Aquitaine (Stratégie régionale de gestion de la bande côtière, GIP Littoral 2012).

Le document d'orientation et d'actions de la stratégie régionale indique qu'un cadre local de gestion de la bande côtière devra être mis en place prioritairement pour les secteurs où les risques d'érosion marine et de mouvements de falaises impactent significativement l'urbanisation (Figure 1).

La stratégie régionale de gestion de la bande côtière soulève la nécessité de compléter la stratégie aux aléas et secteurs non étudiés dans le premier volet, tel que les Passes du Bassin d'Arcachon qui constituent une cellule sédimentaire soumise à une forte contrainte déclinée en particulier sur les communes de La Teste de Buch et Lège-Cap Ferret.

Ainsi en 2015, La Teste de Buch, Lège-Cap Ferret, Biscarosse et le SIBA mandatent le bureau d'étude Artelia Environnement pour faire une étude sur l'amélioration de la connaissance du fonctionnement des passes (Figure 2). Celle-ci a permis d'identifier pour les années à venir des enjeux menacés et la création d'un outil de suivi opérationnel du secteur pour les gestionnaires.



Figure 2 : Etude de l'érosion au niveau des Passes du Bassin d'Arcachon – Artelia Environnement.

A la suite de ce diagnostic mutualisé à l'échelle des Passes du Bassin d'Arcachon, chaque commune a déterminé ses propres objectifs et actions de gestion dans une stratégie locale.

Ainsi, en 2017, la commune de la Teste de Buch mandate le bureau d'étude CASAGEC Ingénierie pour élaborer sa Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière (Figure 3).

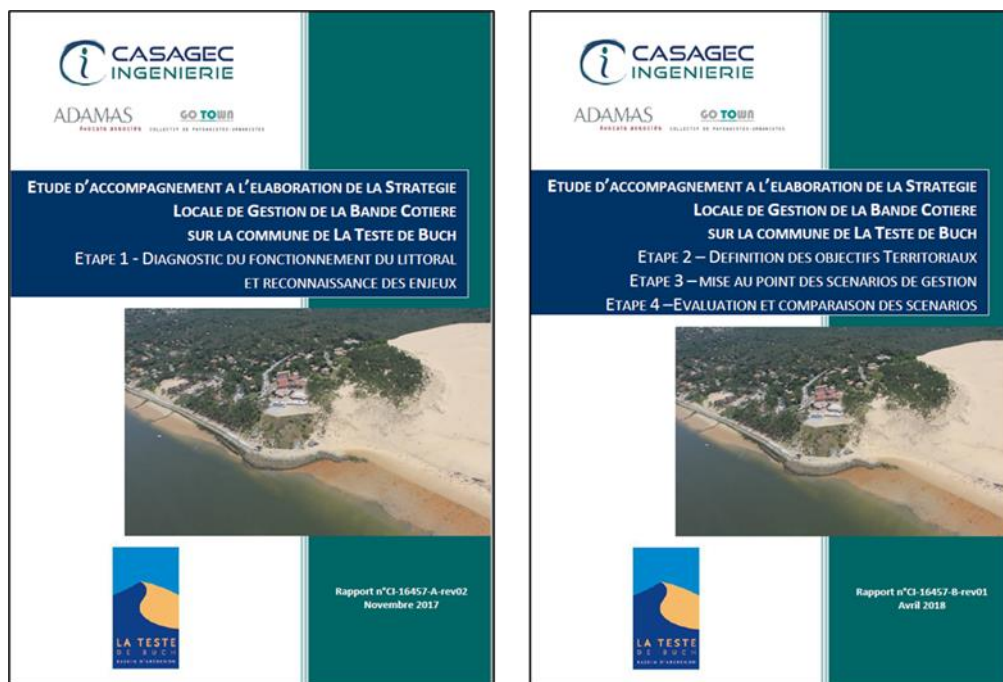


Figure 3 : Etude d'accompagnement à l'élaboration de la SLGBC de la Teste de Buch – CASAGEC Ingénierie.



En juillet 2019, le programme d'action pour les 5 secteurs de la SLGBC est validé par l'ensemble des partenaires (le GIP Littoral, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Europe, l'Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine, le Conservatoire du Littoral, l'ONF, le SIBA, le Parc Naturel Marin, etc...) et marque le début de la SLGBC intégrée et financée par la commune de La Teste de Buch.

Figure 4: Délimitation des 5 secteurs de la SLGBC de la Teste de Buch.

1.2 ETABLISSEMENT DE LA SLGBC

- **Prestataire** : CASAGEC Ingénierie et ADAMAS
- **Porteur de la SLGBC** : la commune de la Teste de Buch
- **Partenaires** :
GIP Littoral, DDTM 33, DREAL, Région Nouvelle-Aquitaine, Conseil départemental 33, SIBA, SYBARVAL, Conservatoire du Littoral, OCNA/ BRGM, ONF, PNM BA
- **Nombre de réunions pour l'établissement de la SLGBC** : 7

Tableau 1: Réunions tenues pour l'établissement de la SLGBC de la Teste de Buch.

Type de réunion	Date
COFIL 1	23-01-2017
COTECH	20-04-2017
COFIL 2	09-10-2017
COFIL 3	07-04-2018
COFIL 4	23-07-2018
COFIL 5	24-09-2018
COFIL 6	15-01-2019

- **Temps d'établissement** : 24 mois (janvier 2017 – janvier 2019)

- **Livrables :**

Casagec/Adamas/Go Town, 2017. Étude d'accompagnement à l'élaboration de la stratégie locale de gestion de la bande côtière sur la commune de La Teste de Buch. Étape 1 – Diagnostic du fonctionnement du littoral et reconnaissance des enjeux. Rapport n°CI-16457-A-rev02, Novembre 2017

Casagec/Adamas/Go Town, 2018. Étude d'accompagnement à l'élaboration de la stratégie locale de gestion de la bande côtière sur la commune de La Teste de Buch. Étape 2 – Définition des objectifs territoriaux ; Étape 3 – Mise au point des scénarios de gestion ; Étape 4 – Evaluation et comparaison des scénarios. Rapport n°CI-16457-B-rev01, Avril 2018 ;

Casagec/Adamas/Go Town, 2018. Étude d'accompagnement à l'élaboration de la stratégie locale de gestion de la bande côtière sur la commune de La Teste de Buch. Étape 5 – Communication et formalisation des choix de gestion. Rapport n°CI-16457-C-rev03, Septembre 2018 ;

Casagec/Adamas, 2017. Étude d'accompagnement à l'élaboration de la stratégie locale de gestion de la bande côtière sur la commune de La Teste de Buch. Fiches actions, V3-Projet, Septembre 2018 ;

Casagec/Adamas/ Go Town, 2017-2019. Comptes-rendus des comités de pilotage et comités techniques de l'étude.

- **Date de validation** en comité régional de suivi des stratégies de gestion de la bande côtière du GIP Littoral : juillet 2019

1.3 ACTIONS IDENTIFIÉES ET CHIFFRAGE DE LA SLGBC

Les différents scénarios :

- **S0 - Inaction** : scénario de référence basé sur les projections des évolutions du trait de côte du scénario C1 de l'étude ARTELIA/GEOTRANSFERT de 2015.

Dans ce scénario, il est fait l'hypothèse de l'arrêt de l'ensemble des actions de lutte contre l'érosion marine (entretien des cordons dunaires, rechargements, etc...) et l'effacement de l'ensemble des ouvrages de lutte active (digue, perrés, murs, etc...). Les enjeux touchés par l'érosion marine sont donc définitivement perdus.

- **S1 - Repli stratégique** : scénario correspondant au scénario « inaction » en termes de position à venir du trait de côte mais il est fait l'hypothèse que l'ensemble des enjeux potentiellement touchés par l'érosion marine ont été préalablement relocalisés hors de la zone d'aléa.
- **S2 - Fil de l'eau** : maintien du mode de gestion actuelle sur le secteur d'étude.

- **Plusieurs scénarios d'action (S3a / S3b etc...)** : selon les modes de gestion du trait de côte définis dans la stratégie de gestion de la bande côtière en Aquitaine : accompagnement des processus naturels, lutte active douce, lutte active dure etc...

Pour chaque secteur, une analyse multicritère (AMC) des scénarios a été réalisée afin de faciliter la prise de décision quant aux choix stratégiques. Cette analyse permet de synthétiser l'ensemble des connaissances disponibles et de faire apparaître une hiérarchisation des scénarios à l'étude. Le secteurs « Plans-Plages » est traité en dehors de la SLGBC dans le cadre des Plans-Plages des plages océanes de la Teste de Buch gérées par l'ONF. Le Tableau 2 ci-dessous recense, pour chaque secteur, le scénario qui est ressorti de l'AMC.

Tableau 2 : Scénario retenus pour chaque secteur de la SLGBC de la Teste de Buch.

Secteur	Scénario retenu	Description
Perrés	S3B Optimisation de la gestion des ouvrages	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des statuts de l'ASA ; - Réorganisation du système de protection ; - Optimisation des rechargements en sable de l'estran
Musoir de la Corniche	S3A (base) Reprise de l'ouvrage + rechargements ET Etude complémentaire de faisabilité pour la décision de consolidation de l'encoche dunaire (S3B optionnel)	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de l'ouvrage dans l'ASA ; - Remise en état de l'ouvrage et entretien ; - Végétalisation de la déflation éolienne en partie haute de dune ; - Reprise de l'ouvrage en modifiant la morphologie pour améliorer la transition hydrosédimentaire dans son emprise actuelle et entretien ; - Rechargement en sable dans l'encoche d'érosion - Étude complémentaire de faisabilité pour la décision de consolidation de l'encoche dunaire: solution de protection en pied d'encoche dunaire (géotube) ou non
Dune du Pilat	S2 Optimisation de la gestion actuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexions sur la relocalisation des enjeux (camping) ; - Renforcement du suivi dans le secteur des Gaillouneys et évolutions suite aux travaux réalisés ; - Gestion des accès et usages ; - Gestion des sables éoliens sur les zones végétalisées
La Teste Sud	S2 Optimisation de la gestion actuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des processus naturels ; - Gestion « morpho-sédimentaire » du Wharf ; - Pérenniser et renforcer les suivis de l'évolution « morpho-sédimentaire » pour améliorer le protocole de gestion ; - Etude d'anticipation long terme de l'érosion de l'enracinement du Wharf

Les modes de gestion de l'érosion retenus sur l'ensemble des secteurs sont en accord avec les orientations de la stratégie nationale de gestion du trait de côte et la stratégie régionale de gestion de la bande côtière, au vu des enjeux présents. Ces choix reposent globalement sur une poursuite des modes de gestion historiques.

Les engagements pris pour l'ensemble du périmètre de la SLGBC de la Teste de Buch sont déclinés en 8 axes et plusieurs sous-axes (Tableau 3).

Tableau 3 : Programme d'actions de la SLGBC de la Teste de Buch 2018-2021 décliné en 8 axes.

Axes	Actions
Axe 1 – Poursuite de la connaissance de l'aléa érosion et de la conscience du risque	1.1 Poursuite de la connaissance de l'aléa 1.2 Communication et culture du risque 1.3 Communication sur la préservation du milieu et la gestion des accès (Plans-Plages)
Axe 2 – Surveillance et prévision de l'érosion	2.1 Observatoire et surveillance de l'érosion 2.2 Prévision de l'érosion
Axe 3 – Alerte et gestion de crise	3.1 Révision du plan communal de sauvegarde 3.2 Gestion d'un recul brutal du trait de côte et/ou d'une rupture d'ouvrage
Axe 4 – Prévention – Prise en compte du risque érosion dans l'urbanisme	4.1 Cohésion avec les autres stratégies 4.2 Actualisations des mesures d'urbanisme et de prévention des risques
Axe 5. Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes dont actions de relocalisation des activités et des biens	5.1 Opérations de repli stratégique 5.2 Opérations de réhabilitation des Plans-Plages (hors SLGBC)
Axe 6. Actions d'accompagnement des processus naturels ou de lutte active souple contre l'érosion	6.1 Actions d'accompagnement des processus naturels en milieu dunaire 6.2 Opérations préalables ou annexes à la réalisation des actions de lutte active souple 6.3 Actions de lutte active souple - rechargements en sable 6.4 Action d'entretien et protection du Wharf
Axe 7. Gestion des ouvrages de protection et actions de lutte contre l'érosion	7.1 Préfiguration pour une gestion cohérente des ouvrages 7.2 Actions de lutte active dure – travaux de gestion des ouvrages 7.3 Action de lutte active dure- ouvrage e confortement de l'encoche dunaire sur le secteur de la Corniche
Axe 8. Portage, animation et coordination de la stratégie locale	8.1 Coordination de la stratégie locale et animation de la mise en œuvre

A partir de ce programme d'actions, le bureau d'étude a estimé un budget prévisionnel pour la période 2019-2022 de 11,275 M € H.T dont 5,508 M € H.T pour la part publique et 5,767 M € H.T pour la part privée (Tableau 4).

	Coût initial (HT)	Total Public (HT)	Total Privé (HT)
AXE 1 - POURSUITE DE LA CONNAISSANCE DE L'ALEA EROSION ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE			
1.1 - Poursuite de la connaissance de l'aléa	25 000 €	25 000 €	0 €
1.2 - Communication et culture du risque	28 000 €	28 000 €	0 €
TOTAL AXE 1	53 000 €	53 000 €	0 €
AXE 2 - SURVEILLANCE ET PREVISION DE L'EROSION			
2.1 - Observation et surveillance de l'érosion	150 000 €	150 000 €	0 €
2.2 - Prévision de l'érosion	0 €	0 €	0 €
TOTAL AXE 2	150 000 €	150 000 €	0 €
AXE 3 - ALERTE ET GESTION DE CRISE			
3.1 - Révision des documents de gestion des risques	20 000 €	20 000 €	0 €
3.2 - Gestion d'un recul brutal du trait de côte et/ou d'une rupture d'ouvrage	30 000 €	30 000 €	0 €
TOTAL AXE 3	50 000 €	50 000 €	0 €
AXE 4 - PREVENTION - INTEGRATION DES RISQUES EROSION			
4.1 - Cohésion avec les autres stratégies	0 €	0 €	0 €
4.2 - Actualisations des mesures d'urbanisme et de prévention des risques	0 €	0 €	0 €
TOTAL AXE 4	0 €	0 €	0 €
AXE 5 - ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES DONT RELOCALISATION			
5.1 - Opérations de repli stratégique	60 000 €	60 000 €	0 €
TOTAL AXE 5	60 000 €	60 000 €	0 €
AXE 6 - ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PROCESSUS NATURELS, OU DE LUTTE ACTIVE SOUPLE CONTRE L'EROSION			
6.1 - Actions d'accompagnement des processus naturels en milieu dunaire	389 000 €	389 000 €	0 €
6.2 - Opérations préalables ou annexes à la réalisation des actions de lutte active souple	80 000 €	80 000 €	0 €
6.3 - Actions de lutte active souple - rechargements en sable	3 060 000 €	3 030 000 €	30 000 €
6.4 - Action de lutte active souple et protection du Wharf	244 000 €	244 000 €	0 €
TOTAL AXE 6	3 773 000 €	3 743 000 €	30 000 €
AXE 7 - GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION ET ACTIONS DE LUTTE ACTIVE DURE CONTRE L'EROSION			
7.1 - Préfiguration pour une gestion cohérente des ouvrages	195 000 €	190 000 €	5 000 €
7.2 - Actions de lutte active dure - travaux de gestion des ouvrages	6 900 000 €	1 173 000 €	5 727 000 €
7.3 - Actions de lutte active souple - ouvrage de confortement de l'encoche dunaire sur le secteur de la Corniche (scénario optionnel - S3B)	10 000 €	5 000 €	5 000 €
TOTAL AXE 7	7 105 000 €	1 368 000 €	5 737 000 €
AXE 8 - PORTAGE, ANIMATION ET COORDINATION DE LA STRATEGIE LOCALE			
8.1 - Coordination de la stratégie locale et animation de la mise en œuvre	84 000 €	84 000 €	0 €
TOTAL AXE 8	84 000 €	84 000 €	0 €
TOTAL Programme 2019-2022 SLGBC LTB	11 275 000 €	5 508 000 €	5 767 000 €

Tableau 4 : Budget prévisionnel de la SLGBC de la Teste de Buch établi par le bureau d'étude CASAGEC.

Dans cette phase 2019-2022 de la SLGBC et dans ce bilan, seule la part publique est prise en compte et subventionnée par les partenaires financiers.

2 MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE DE LA SLGBC

2.1 LES PARTENAIRES TECHNIQUES

Bien que le porteur de la SLGBC soit la commune de la Teste de Buch, le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) a été impliqué dans plusieurs actions de la stratégie de part :

- Son expertise dans le domaine maritime :
Le SIBA exerce notamment cette compétence autour d'opérations de réensablement des plages et de dragage des chenaux, ressources importantes pour les actions de lutte active souple contre l'érosion prévues dans les stratégies locales de gestion de la bande côtière.
- L'intégration de la compétence GEMAPI dans ses statuts :
Le SIBA exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de préventions des Inondations) sur le territoire du Bassin d'Arcachon depuis 2018. En dépit de difficultés au niveau national pour la stabilisation de cette compétence dans ses modalités de mise en œuvre, en 2020, la nouvelle mandature du SIBA décida d'inclure la lutte contre le recul du trait de côte dans la GEMAPI au même titre que la lutte contre les inondations. Cependant, en 2019, le bureau du SIBA souhaite que le SIBA porte l'animation de la stratégie pour mutualiser le poste avec celle de Lège-Cap Ferret.

Le Syndicat anime par ailleurs un Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) d'intentions et dispose d'un chargé de mission dédié à cette tâche ce qui permet d'assurer la cohérence entre les démarches.

L'implication du SIBA dans la SLGBC fut officialisée par le biais d'une convention de partenariat signée en août 2019 avec la commune de Lège-Cap Ferret et La Teste De Buch pour l'axe 8 : Portage, animation et coordination de la SLGBC.

Puis un avenant en juillet 2022 étend son implication technique et financière dans le programme pour :

- l'axe 2 : Surveillance des ouvrages et du littoral
- l'axe 6 : Actions de lutte active souple contre l'érosion – rechargements en sable

L'implication de l'ensemble des partenaires techniques dans la SLGBC de la Teste de Buch a pu être constatée tout au long de la mise en œuvre du programme d'actions, avec l'accompagnement notable de certains partenaires clés :

L'Office National des Forêt (ONF)

L'ONF en partenariat avec la Commune de la Teste de Buch procède chaque année à des réaménagements dans le cadre des Plans Plages (Petit Nice, la Lagune, la Salie) pour les adapter aux conséquences de l'érosion et assurer un accueil du public sécurisé (accès signalétique...). L'ONF est un acteur majeur de la gestion dunaire et de la gestion de la forêt domaniale.

Le GIP Littoral (GIP)

Dans le cadre de sa compétence, le GIP est un partenaire privilégié que la commune ou encore le SIBA a pu solliciter à de nombreuses reprises sur l'ensemble des actions de la SLGBC pour du conseil sur des aspects techniques, administratifs et financiers.

L'Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine (OCNA)

Dans le cadre de son programme d'action annuel, l'OCNA (groupement BRGM et ONF) prévoit d'intervenir en tant qu'appui technique des porteurs des SLGBC sur les actions des axes 1, 2 et 6.

Le Conservatoire du Littoral (CdL)

Propriétaire d'une majorité de parcelles de l'espace naturel protégé de la Dune du Pilat, il conventionne avec le SMGDP pour la gestion de ces terrains, ses avis techniques et environnementaux ont été sollicités plusieurs fois, notamment au niveau du secteur de la corniche (cf. 6.1).

Le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA)

Le PNMBA participe aux réunions techniques et propose un avis du conseil de gestion dans le cadre de l'instruction réglementaire des dossiers

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM 33)

La DDTM intervient à tous les niveaux : technique, réglementaire et financier.

2.2 REALISATION TECHNIQUE DU PROGRAMME D' ACTIONS

	Statut	Réalisation	MO initial	MO réel
AXE 1 - POURSUITE DE LA CONNAISSANCE DE L'ALEA EROSION ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE				
1.1 - Poursuite de la connaissance de l'aléa				
1.1.1		Evaluation des besoins en informations, archivage et capitalisation	Non réalisée car pas jugé nécessaire	SIBA
1.1.2		Réalisation d'un état d'avancement de la connaissance de l'aléa et de la dynamique des passes	2019-2022 : Bilan des réensabllements du secteur des perrés Depuis 2020 : Projet Arcade hors SLGBC mais SIBA est partenaire financeur du projet	SIBA
1.2 - Communication et culture du risque				
1.2.1		Vulgarisation et diffusion d'information public	DICRIM accessible sur le site internet de la commune	SIBA Commune
1.2.2		Développement de la culture du risque et participation des acteurs concernés (ASA, campings, ...)	2022 : Réunion avec l'ASA dans le cadre de l'étude de relocalisation des biens du Pyla	SIBA Commune
1.2.3		Mise en place et suivi de marqueurs de l'érosion	Réalisée par secteur SIBA/OCNA-ONF	SIBA
AXE 2 - SURVEILLANCE ET PREVISION DE L'EROSION				
2.1 - Observation et surveillance de l'érosion				
2.1.1		Définition d'une stratégie de protocoles de suivi d'observation et de surveillance	2019-2022 : Fait par le SIBA dans le cadre des travaux de réensablement des plages du secteur des perrés.	SIBA
2.1.2		Surveillance régulière des espaces distincts (Recherche de mutualisation avec l'OCA)	2019-2022 : Secteur des perrés : suivi topo-bathymétrique tous les ans par le SIBA en lien avec le réensablement des plages Depuis 2021 : suivi topo-bathymétrique multifaisceaux (Parallèle 45) secteur des perrés et de la Corniche (2 fois par an)	SIBA
2.1.3		Intensification des mesures et pérennisation des suivis annuels sur les ouvrages de l'ASA	2019-2022 : Suivi effectué par la SAFEGE pour le compte de l'ASA des riverains du Pyla jusqu'en 2021 et pour le compte du SIBA à partir de 2022.	ASA ASA puis SIBA
2.2 - Prévision de l'érosion				
2.2.1		Prévision des conditions océano-météorologiques (modélisation prévisionnelle, alerte érosion et vagues/submersion)	Réception de bulletin "Surveillance Erosion" de l'OCNA	OCNA 2.2.1
AXE 3 - ALERTE ET GESTION DE CRISE				
3.1 - Révision des documents de gestion des risques				
3.1.1		Actualisation du DICRIM		Commune
3.1.2		Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune avec intégration de l'érosion côtière	2020 : Documents actualisé par le prestataire Jelison consulting	Commune
3.2 - Gestion d'un recul brutal du trait de côte et/ou d'une rupture d'ouvrage				
3.2.1		Définition d'un protocole pour la réalisation anticipée d'actions d'urgence (rechargement, suivi d'ouvrages...) et anticipation des impacts qui pourraient en découler pour le milieu marin.	Depuis 2022 : le CEREMA peut intervenir et faire un suivi post-tempête sur les ouvrages du secteur des perrés.	Commune SIBA
3.2.2		Planification de la mise en place d'arrêtés en cas de conditions défavorables afin d'assurer la sécurité des personnes.	Fait en cas de risque. 2020 : à la suite de travaux d'urgence sur un perré communal sur le secteur de la Corniche 2021 : à la suite des fortes érosions sur le secteur des plans plages 2022 : à la suite des incendies des forêts de La Teste de Buch	Commune
AXE 4 - PREVENTION - INTEGRATION DES RISQUES EROSION				
4.1 - Cohésion avec les autres stratégies				
4.1.1		Cohérence avec les différents acteurs, stratégies et plans de gestion	SIBA étant aussi porteur du PAPI et SLGRI, le lien est fait avec la SLGBC : ex : mise à jour du PCS dans la SLGBC et le PAPI	SIBA
4.2 - Actualisations des mesures d'urbanisme et de prévention des risques				
4.2.1		Interaction avec le PPRL		Commune
4.2.2		Orientation d'aménagement des Plans Plages	Bon avancement avec le dynamisme de l'ONF mais brutalement interrompue par l'incendie de juillet 2022	Commune
AXE 5 - ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES DONT RELOCALISATION				
5.1 - Opérations de repli stratégique				
5.1.1		Étude de faisabilité pour la relocalisation des campings	Non réalisée	Commune
5.1.3		Préparation et anticipation des mesures de relocalisation des enjeux de première ligne en fonction des reculs du trait de côte	2022 : étude de relocalisation du secteur des perrés et de la Corniche (KWBG/SEGAT)	Commune

AXE 6 – ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PROCESSUS NATURELS, OU DE LUTTE ACTIVE SOUPLE CONTRE L'EROSION					
6.1 - Actions d'accompagnement des processus naturels en milieu dunaire					
6.1.1	Pérennisation des conventions avec le Conservatoire du Littoral / ONF / SMGDP dans les secteurs de la dune du Pilat et des plans plages		10-07-20 : Réunion de travail pour mettre en place les actions du sous-axe 6.1	Commune	?
6.1.2	Première opération de mise en oeuvre de gestion des transports éoliens dans le secteur de la Corniche		2020 : Travaux de revégétalisation en partie haute de l'encoche dunaire réalisé par l'ONF et financé par M. Techoueyres (privé)	CdL/SMGDP/ONF (MOE)	Privé/ONF (MOE)
6.1.3	Suivi de l'accompagnement des processus naturels		Sur la zone des Gaillouneys - Non réalisée car pas trouvé de MO pour cette action lors de la réunion du 10-07-20	CdL/SMGDP/ONF (MOE)	?
6.2 - Opérations préalables ou annexes à la réalisation des actions de lutte active souple					
6.2.1	Réalisation des études d'amélioration de la connaissance morphosédimentaire à l'échelle des passes du Bassin		2019 : Mise en oeuvre d'un plan de gestion des sédiments sableux par le SIBA (sous format d'application) Depuis 2020 : Projet Arcade hors SLGBC mais SIBA est partenaire technique et financier du projet	SIBA	
6.2.2	Réalisation des études environnementales et réglementaires (rechargement Corniche et rechargement plages des perrés)		2020 : Etude OCNA " Etat des connaissances sur la dynamique hydrosédimentaire à l'embouchure du Bassin d'Arcachon, en lien avec la stratégie locale de gestion de la bande côtière de La Teste de Buch"	SIBA	
6.2.3	Réalisation des études projet de rechargement de la Corniche		2021 : Etude du confortement de l'encoche dunaire de la Corniche - APS (ARTELIA)	SIBA	
6.3 - Actions de lutte active souple - rechargements en sable					
6.3.1	Réalisation des rechargements d'entretien de l'estran et des plages du secteur des Perrés		2020 : Réensablement des plages du secteur des perrés (CAN) 2022 : Réensablement des plages du secteur des perrés (CAN)	SIBA	
6.3.2	Réalisation des rechargements de l'encoche dunaire		Non réalisée car pas de dossier réglementaire (prévue dans la 2ème génération de la SLGBC)	SIBA	
6.4 - Action de lutte active souple et protection du Wharf					
6.4.1	Entretien et maintien de l'opérationnalité de l'exutoire du Wharf		2019-2022 : Fait en interne par le SIBA	SIBA	-
6.4.2	Anticipation des actions d'urgence du Wharf		cf action 6.4.1	SIBA	
AXE 7 – GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION ET ACTIONS DE LUTTE ACTIVE DURE CONTRE L'EROSION					
7.1 - Préfiguration pour une gestion cohérente des ouvrages					
7.1.1	Concertation et médiation entre les acteurs de la gestion des ouvrages de lutte active dure (démarrage en 2018)		Existence de l'ASA (A conserver pour la 2ème génération de la SLGBC)	Commune	
7.1.2	Volet juridique : modification des statuts de l'ASA		2021 : Modification des statuts de l'ASA	ASA	
7.1.3	Etude réglementaire pour la réhabilitation des épis et de l'ouvrage de la Corniche		Non réalisée car dans un premier temps nécessité de lancer l'étude projet	Commune/SIBA	SIBA
7.1.4	Réalisation des études projets de réhabilitation des épis et de l'ouvrage actuel de la Corniche		2022 : Etude de faisabilité pour la réhabilitation des épis de Pyla sur mer (ARTELIA)	Commune	SIBA
7.2 - Actions de lutte active dure - travaux de gestion des ouvrages					
7.2.1	Réalisation des travaux d'investissement d'amélioration de l'ouvrage de la Corniche		Non réalisée car pas de dossier réglementaire (prévue dans la 2ème génération de la SLGBC)	ASA	SIBA
7.2.3	Réhabilitation et entretien des ouvrages de l'ASA + études AVP/PRO		2019-2022 : À la suite des retours de la visite structurelle annuelle des perrés, les propriétaires font les entretiens de leur ouvrages	ASA	
7.3 - Actions de lutte active souple - ouvrage de confortement de l'encoche dunaire sur le secteur de la Corniche (scénario optionnel - S3B)					
7.3.1	Etudes réglementaires pour l'ouvrage de confortement de l'encoche dunaire (S3B)		Non réalisée car besoin de faire l'étude projet avant. L'action est prévue dans la 2ème génération de la SLGBC	SIBA	
7.3.2	Réalisation et rechargement de l'ouvrage de confortement de l'encoche dunaire (S3B)		Non réalisée car l'étude projet (APS) s'est finalisée en 2022 et lancement en 2023 MOE Corniche (ANTEA-CASAGEC) Actions prévues dans la 2ème génération de la SLGBC	SIBA	
AXE 8 – PORTAGE, ANIMATION ET COORDINATION DE LA STRATEGIE LOCALE					
8.1 - Coordination de la stratégie locale et animation de la mise en oeuvre					
8.1.1	Organisation de la gouvernance pour le suivi de la stratégie		COTECH : 14-10-21, 10-05-22, 03-11-22, 09-12-22 COPI : 15-01-19, 14-10-21, 15-03-22, 20-12-22 Groupe de travail : 11-07-19, 11-10-19, 10-07-20, 14-09-22	Commune	Commune / SIBA
8.1.2	Nécessité d'une personne ressource sur la période 2019-2030 équivalent à 0,5 ETP		2019-202 : Chargée de mission du SIBA : Julie Pédelucq/Cazemajou	SIBA	

Tableau 5 : Tableau d'état d'avancement du programme d'actions de la SLGBC de la Teste de Buch 2019-2022 (statut des actions en vert, orange et rouge pour « réalisée », « partiellement réalisée » et « non réalisée »)

2.2.1 AXE 1: POURSUITE DE LA CONNAISSANCE DE L'ALEA EROSION ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

AXE 1 - POURSUITE DE LA CONNAISSANCE DE L'ALEA EROSION ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE			
1.1 - Poursuite de la connaissance de l'aléa		Statut	Réalisation
1.1.1	Evaluation des besoins en informations, archivage et capitalisation		Non réalisée car pas jugé nécessaire
1.1.2	Réalisation d'un état d'avancement de la connaissance de l'aléa et de la dynamique des passes		2019-2022 : Bilan des réensablements du secteur des perrés Depuis 2020 : Projet Arcade hors SLGBC mais SIBA est partenaire technique et financier du projet.
1.2 - Communication et culture du risque		Statut	Réalisation
1.2.1	Vulgarisation et diffusion d'information public		DICRIM accessible sur le site internet de la commune
1.2.2	Développement de la culture du risque et participation des acteurs concernés (ASA, campings, ...)		2022 : Réunion avec l'ASA dans le cadre de l'étude de relocalisation des biens du Pyla
1.2.3	Mise en place et suivi de marqueurs de l'érosion		Réalisée par secteur SIBA/OCNA-ONF

L'analyse de l'état d'avancement des actions de l'axe 1 fait remonter deux points :

- Les actions sur la connaissance de l'aléa ne correspondaient pas à un besoin du maître d'ouvrage ciblé.
Enseignement : parfaire l'adéquation entre l'action et le maître d'ouvrage identifié.
- Existence d'une difficulté à communiquer sur un risque très localisé à l'échelle d'un territoire.

Plusieurs articles sur l'érosion ont été rédigés dans le Magazine municipal afin de sensibiliser la population à ce risque.

De plus, à chaque événement particulier, une communication (Facebook, internet ville) venait expliquer les raisons des décisions et des interdictions.

2.2.2 AXE 2 : SURVEILLANCE ET PREVISION DE L'EROSION

AXE 2 - SURVEILLANCE ET PREVISION DE L'EROSION			
2.1 - Observation et surveillance de l'érosion		Statut	Réalisation
2.1.1	Définition d'une stratégie de protocoles de suivi d'observation et de surveillance		2019-2022 : Fait par le SIBA dans le cadre des travaux de réensablement des plages du secteur des perrés.
2.1.2	Surveillance régulière des espaces distincts (Recherche de mutualisation avec l'OCA)		2019-2022 : Secteur des perrés : suivi topo-bathymétrique tous les ans par le SIBA en lien avec le réensablement des plages Depuis 2021 : suivi topo-bathymétrique multifaisceaux (Parallèle 45) secteur des perrés et de la Corniche (2 fois par an)
2.1.3	Intensification des mesures et pérennisation des suivis annuels sur les ouvrages de l'ASA		2019-2022 : Suivi effectué par la SAFEGE pour le compte de l'ASA des riverains du Pyla jusqu'en 2021 et pour le compte du SIBA à partir de 2022.
2.2 - Prévision de l'érosion		Statut	Réalisation
2.2.1	Prévision des conditions océano-météorologiques (modélisation prévisionnelle, alerte érosion et vagues/submersion)		Réception de bulletin "Surveillance Erosion" de l'OCNA

L'analyse de l'ensemble des actions de l'axe 2 montre une réalisation presque totale avec l'implication de l'ensemble des partenaires techniques.

A partir de 2021 (nouvelle mandature), l'implication du SIBA dans le volet érosion permet une gestion homogène de la surveillance des secteurs des Perrés et de la Corniche à l'échelle du territoire.

2.2.3 AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

AXE 3 - ALERTE ET GESTION DE CRISE			
3.1 - Révision des documents de gestion des risques		Statut	Réalisation
3.1.1	Actualisation du DICRIM		2020 : Documents actualisé par le prestataire Jelison consulting
3.1.2	Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune avec intégration de l'érosion côtière		
3.2 - Gestion d'un recul brutal du trait de côte et/ou d'une rupture d'ouvrage		Statut	Réalisation
3.2.1	Définition d'un protocole pour la réalisation anticipée d'actions d'urgence (rechargement, suivi d'ouvrages...) et anticipation des impacts qui pourraient en découler pour le milieu marin.		Depuis 2022 : le CEREMA peut intervenir et faire un suivi post-tempête sur les ouvrages du secteur des perrés.
3.2.2	Planification de la mise en place d'arrêtés en cas de conditions défavorables afin d'assurer la sécurité des personnes.		Fait en cas de risque. 2020 : à la suite de travaux d'urgence sur un perré communal sur le secteur de la Corniche 2021 : à la suite des fortes érosions sur le secteur des plans plages 2022 : à la suite des incendies des forêts de La Teste de Buch

La réalisation des actions de cet axe 3 est presque complète. Effectivement la commune a mis à jour l'ensemble de ces documents de gestion de crise et le SIBA a mis en place un protocole de suivi des ouvrages en partenariat avec le CEREMA pour réaliser des suivis post-tempêtes.

2.2.4 AXE 4 : PREVENTION - INTEGRATION DES RISQUES EROSION

AXE 4 - PREVENTION - INTEGRATION DES RISQUES EROSION			
4.1 - Cohésion avec les autres stratégies		Statut	Réalisation
4.1.1	Cohérence avec les différents acteurs, stratégies et plans de gestion		SIBA étant aussi porteur du PAPI et SLGRI, le lien est fait avec la SLGBC : ex : mise à jour du PCS dans SLGBC et PAPI
4.2 - Actualisations des mesures d'urbanisme et de prévention des risques		Statut	Réalisation
4.2.1	Interaction avec le PPRL		
4.2.2	Orientation d'aménagement des Plans Plages		Bon avancement avec le dynamisme de l'ONF mais brutalement interrompue par l'incendie de 2022

Pour l'axe 4, la coordination avec les différentes stratégies territoriales a été assurée de manière automatique puisque le SIBA interagit quotidiennement avec les acteurs impliqués (PNMBA, CDL, ONF, ASA, Services de l'Etat), voire assure lui-même l'élaboration et la mise en œuvre de certains de ces documents de planification (SLGRI, PAPI).

La gestion en parallèle des Plans Plages a été efficace grâce notamment à l'ONF mais un manque de communication au fil de l'eau avec les maîtres d'ouvrages de la stratégie peut être déploré.

Pour rappel, une action 4.2.3 sur la révision du PLU était initialement prévue pour intégrer la connaissance de l'aléa érosion (maîtrise de l'urbanisation en zone à risque) et aussi les éventuelles évolutions du PLU nécessaires pour permettre la recomposition des plans plages, un futur déplacement de la RD2018, etc. Ce travail n'a pas été déployé dans le cadre de cette première stratégie mais pourra intégrer l'évolution des connaissances de l'aléa dans le cadre de la future stratégie.

2.2.5 AXE 5 : ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES DONT LA RELOCALISATION

AXE 5 - ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES DONT RELOCALISATION			
5.1 - Opérations de repli stratégique		Statut	Réalisation
5.1.1	Étude de faisabilité pour la relocalisation des campings		Non réalisée
5.1.3	Préparation et anticipation des mesures de relocalisation des enjeux de première ligne en fonction des reculs du trait de côte		2022 : étude de relocalisation du secteur des perrés et de la Corniche (KWBG/SEGAT)

La question de la relocalisation des campings et de la RD218 (initialement action 5.1.2 de la stratégie prévue en 2028) en maîtrise d'ouvrage communale a été reportée dans le cadre de la future stratégie.

L'action 5.1.2 concernait les plans plages. Des études ont été réalisées afin de relocaliser les différents équipements d'accueil (parkings, postes de secours, piste cyclable). C'est ainsi qu'à l'été 2021, une piste cyclable temporaire et démontable (plastibloc) a été mise en place entre le Petit Nice et la Lagune pour pallier la disparition d'une piste cyclable en enrobé en raison d'une érosion forte.

Mais cette dynamique a été mise à mal par l'incendie de 2022 obligeant les partenaires à se réadapter en urgence pour sauver la saison 2023 en sécurisant et réhabilitant les parkings en particulier.

La ville a mandaté un bureau d'études pour réaliser une étude de relocalisation des biens bâtis du Pyla. Cette étude après avoir évalué le coût du rachat des biens (702 000 000 € pour 188 bâtis) et de la remise en état de l'espace public (pour 72 000 000 €) s'est attachée à proposer une stratégie de recomposition à court, moyen et long terme. Le principal enseignement est que le rachat est tout à fait impossible et que la délocalisation des habitants doit passer par d'autres leviers que le rachat des biens (levier assurantiel, levier notarial...).

La commune prévoit par ailleurs d'intégrer les conclusions de l'étude de relocalisation des secteurs des perrés et de la Corniche dans de futures évolutions du PLU.

2.2.6 AXE 6 : ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PROCESSUS NATURELS OU DE LUTTE ACTIVE SOUPLE CONTRE L'EROSION

AXE 6 - ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PROCESSUS NATURELS, OU DE LUTTE ACTIVE SOUPLE CONTRE L'EROSION			
6.1 - Actions d'accompagnement des processus naturels en milieu dunaire		Statut	Réalisation
6.1.1	Pérennisation des conventions avec le Conservatoire du Littoral / ONF / Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat dans les secteurs de la dune du Pilat et des plans plages		10-07-20 : Réunion de travail pour mettre en place les actions du sous-axe 6.1
6.1.2	Première opération de mise en œuvre de gestion des transports éoliens dans le secteur de la Corniche		2020 : Travaux de revégétalisation en partie haute de l'encoche dunaire réalisé par l'ONF et financé par M. Techoueyres (privé)
6.1.3	Suivi de l'accompagnement des processus naturels		Sur la zone des Gaillouneys - Non réalisée car pas trouvé de MO pour cette action lors de la réunion du 10-07-20
6.2 - Opérations préalables ou annexes à la réalisation des actions de lutte active souple		Statut	Réalisation
6.2.1	Réalisation des études d'amélioration de la connaissance morphosédimentaire à l'échelle des passes du Bassin		2019 : Mise en œuvre d'un plan de gestion des sédiments sableux par le SIBA (sous format d'application). Depuis 2020 : Projet Arcade hors SLGBC mais SIBA est partenaire technique et financier du projet.
6.2.2	Réalisation des études environnementales et réglementaires (rechargement Corniche et rechargement plages des perrés)		2020 : Etude OCNA " Etat des connaissances sur la dynamique hydrosédimentaire à l'embouchure du Bassin d'Arcachon, en lien avec la stratégie locale de gestion de la bande côtière de La Teste de Buch"
6.2.3	Réalisation des études projet du rechargement de la Corniche		2021 : Etude du confortement de l'encoche dunaire de la Corniche - APS (ARTELIA)
6.3 - Actions de lutte active souple - rechargements en sable		Statut	Réalisation
6.3.1	Réalisation des rechargements d'entretien de l'estran et des plages du secteur des Perrés		2020 : Réensablement des plages du secteur des perrés (CAN) 2022 : Réensablement des plages du secteur des perrés (CAN)
6.3.2	Réalisation des travaux d'urgence en cas de situation de crise pour la sécurité des personnes (cf. 1.1)		Non réalisée car pas de dossier réglementaire (prévue dans la 2ème génération de la SLGBC)

6.4 - Action de lutte active souple et protection du Wharf		Statut	Réalisation
6.4.1	Entretien et maintien de l'opérationnalité de l'exutoire du Wharf		2019-2022 : Fait en interne par le SIBA
6.4.2	Anticipation des actions d'urgence du Wharf		cf action 6.4.1

Concernant l'accompagnement des processus en milieu dunaire (6.1), l'identification d'un maître d'ouvrage fut problématique et la réunion de travail du 10-07-20 n'aboutit à aucun consensus, ce qui fut particulièrement préjudiciable notamment pour l'action 6.1.3 ; une deuxième réunion devait se tenir avec le Département pour connaître sa position.

Pour le secteur des Gaillouneys, les incendies ont probablement eu un impact qui sera pris en compte dans la future stratégie ; un lien entre cette action de « stabilisation » existe de fait avec la durée de vie de la route départementale et donc aussi l'action 5.1.2, ce qui pourra être pris en considération dans la 2^{ème} génération de la SLGBC.

Le secteur des « Perrés » a fait l'objet de 2 opérations de réensablement (6.3.1) réalisées dans le cadre de la compétence maritime du SIBA (enjeux convergents avec ceux de la stratégie). Ces opérations ont notamment permis d'alimenter le plan de gestion des sédiments sableux du SIBA (application : action 6.2.1).

Concernant le secteur de la Corniche, des travaux de végétalisation en haut de l'encoche dunaire ont pu être réalisés à la demande du propriétaire privé situé à proximité (6.1.2). La réalisation d'un état des lieux des connaissances et d'un avant-projet sommaire (AVP) par Artelia (6.2.3) en 2021 ont permis de dégager une solution technique pour le confortement de la zone ; cet AVP a été repris par la suite par CASAGEC en charge de la maîtrise d'œuvre (projet sous maîtrise d'ouvrage SIBA).

Enfin, en tant qu'exutoire unique des eaux usées traitées pour le territoire du Bassin d'Arcachon, le Wharf fait historiquement l'objet d'un suivi et d'un entretien rigoureux de la part du SIBA qui en est propriétaire.

Enseignement : La déclinaison concrète de cet axe sur le terrain présente un bilan variable en fonction des secteurs ; de façon générale la multiplicité des acteurs rend la concertation et la prise de décision complexe et peut entraver la mise en œuvre de la stratégie.

2.2.7 AXE 7: GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION ET ACTIONS DE LUTTE ACTIVE DURE CONTRE L'EROSION

AXE 7 - GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION ET ACTIONS DE LUTTE ACTIVE DURE CONTRE L'EROSION			
7.1 - Préfiguration pour une gestion cohérente des ouvrages		Statut	Réalisation
7.1.1	Concertation et médiation entre les acteurs de la gestion des ouvrages de lutte active dure (démarrage en 2018)		Existence de l'ASA (à conserver pour la 2 ^{ème} génération de la SLGBC)
7.1.2	Volet juridique : modification des statuts de l'ASA		2021 : Modification des statuts de l'ASA
7.1.3	Etude réglementaire pour la réhabilitation des épis et de l'ouvrage de la Corniche		Non réalisée car dans un premier temps nécessité de lancer l'étude projet
7.1.4	Réalisation des études projets de réhabilitation des épis et de l'ouvrage actuel de la Corniche		2022 : Etude de faisabilité pour la réhabilitation des épis de Pyla sur mer (ARTELIA)
7.2 - Actions de lutte active dure - travaux de gestion des ouvrages		Statut	Réalisation
7.2.1	Réalisation des travaux d'investissement d'amélioration de l'ouvrage de la Corniche		Non réalisée car pas de dossier réglementaire (prévue dans la 2 ^{ème} génération de la SLGBC)
7.2.3	Réhabilitation et entretien des ouvrages de l'ASA + études AVP/PRO		2019-2022 : À la suite des retours de la visite structurelle annuelle des perrés, les propriétaires font les entretiens de leurs ouvrages.
7.3 - Actions de lutte active souple - ouvrage de confortement de l'encoche dunaire sur le secteur de la Corniche (scénario optionnel - S3B)		Statut	Réalisation
7.3.1	Etudes réglementaires pour l'ouvrage de confortement de l'encoche dunaire (S3B)		Non réalisée car besoin de faire l'étude projet avant. L'action est prévue dans la 2 ^{ème} génération de la SLGBC.
7.3.2	Réalisation et rechargement de l'ouvrage de confortement de l'encoche dunaire (S3B)		Non réalisée car l'étude projet (APS) s'est finalisée en 2022 et lancement en 2023 MOE Corniche (ANTEA-CASAGEC). Actions prévues dans la 2 ^{ème} génération de la LSGBC.

L'axe 7 vise le secteur des perrés et le musoir de la Corniche, avec l'objectif de pérenniser la gouvernance et la gestion de ces zones, mais aussi de réhabiliter les ouvrages lorsque nécessaire.

Concernant le secteur des Perrés, les propriétaires structurés en ASA ont modifié les statuts de l'association en 2021. Ils assurent l'entretien de leurs ouvrages (7.2.3) suite aux visites annuelles réalisées par SUEZ Consulting.

La maîtrise d'ouvrage des épis (qui présentent un intérêt face à l'érosion en retenant une partie du sable du transit sédimentaire) reste cependant un sujet en discussion (à l'exception d'un seul placé sous la responsabilité du SIBA en raison de son implication dans la gestion des eaux pluviales).

Concernant le secteur de la Corniche, un avant-projet sommaire (APS) a été réalisé par ARTELIA à la demande du SIBA. Ce document a permis de poser les bases d'une réflexion commune autour de cette encoche dunaire qui concentre de nombreux enjeux : maintenant qu'un consensus a été adopté par l'ensemble des parties prenantes, le SIBA poursuit la déclinaison du projet grâce à un marché de maîtrise d'œuvre (ANTEA-CASAGEC) incluant la réalisation des dossiers réglementaires. Ce travail et notamment la phase de travaux se poursuivra durant la prochaine stratégie.

Les procédures pour intégrer le Musoir de la Corniche dans le périmètre de l'ASA devraient se finaliser dès que le périmètre des travaux sera techniquement défini.

2.2.8 AXE 8 : PORTAGE, ANIMATION ET COORDINATION DE LA SLGBC

L'animation de la SLGBC a été assurée par une chargée de mission à partir de janvier 2019 accueillie au sein du SIBA (pour l'animation des deux SLGBC du Bassin d'Arcachon, Lège-Cap Ferret et la Teste de Buch). Cette dynamique entre les deux collectivités est conservée pour l'élaboration de la 2^{ème} génération de la SLGBC.

AXE 8 - PORTAGE, ANIMATION ET COORDINATION DE LA STRATEGIE LOCALE		
8.1 - Coordination de la stratégie locale et animation de la mise en œuvre	Statut	Réalisation
8.1.1	Organisation de la gouvernance pour le suivi de la stratégie	COTECH : 14-10-21, 10-05-22, 03-11-22, 09-12-22 COPIL : 15-01-19, 14-10-21, 15-03-22, 20-12-22 Groupe de travail : 11-07-19, 11-10-19, 10-07-20, 14-09-22
8.1.2	Nécessité d'une personne ressource sur la période 2019-2030 équivalent à 0,5 ETP	2019-2022 : Chargée de mission du SIBA : Julie Pédelucq/Cazemajou

3 REALISATION FINANCIERE DE LA SLGBC

3.1 LES PARTENAIRES FINANCIERS

Lors de l'élaboration de la SLGBC de la Teste de Buch 3 partenaires financiers se sont positionnés pour subventionner le programme d'actions à hauteur de 80% et laisser 20% d'autofinancement au porteur de la SLGBC, la commune de la Teste de Buch :

- La Région Nouvelle-Aquitaine
- L'Etat avec le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)
- L'Europe avec le Fonds européen de développement régional (FEDER)

3.2 REALISATION FINANCIERE DU PROGRAMME D'ACTION

Le Tableau 3 présente l'évolution du coût du programme d'actions de la SLGBC de la Teste de Buch entre le coût initial estimé par le bureau d'étude, les assiettes éligibles prises par les différents financeurs et le montant réel des dépenses.

Légende « Statut des actions »		
Non réalisée	Partiellement réalisée	Réalisée

		Statut	Coût initial Casagéc	Coût initial FNADT et RNA	Coût secondaire FEDER et RNA	Coût réel
AXE 1 - POURSUITE DE LA CONNAISSANCE DE L'ALEA EROSION ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE						
1.1 - Poursuite de la connaissance de l'aléa						
1.1.1	Evaluation des besoins en informations, archivage et capitalisation		5 000 €	5 000 €	0 €	0 €
1.1.2	Réalisation d'un état d'avancement de la connaissance de l'aléa et de la dynamique des passes		20 000 €	20 000 €	0 €	0 €
Total Action 1.1 (€ H.T)			25 000 €	25 000 €	0 €	0 €
1.2 - Communication et culture du risque						
1.2.1	Vulgarisation et diffusion d'information public		10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €
1.2.2	Développement de la culture du risque et participation des acteurs concernés (ASA, campings, ...)		10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €
1.2.3	Mise en place et suivi de marqueurs de l'érosion		8 000 €	8 000 €	0 €	0 €
Total Action 1.2 (€ H.T)			28 000 €	28 000 €	20 000 €	0 €
AXE 2 - SURVEILLANCE ET PREVISION DE L'EROSION						
2.1 - Observation et surveillance de l'érosion						
2.1.1	Définition d'une stratégie de protocoles de suivi d'observation et de surveillance		0 €	0 €	0 €	0 €
2.1.2	Surveillance régulière des espaces distincts (Recherche de mutualisation avec l'OCA)		75 000 €	75 000 €	50 000 €	26 980 €
2.1.3	Intensification des mesures et pérennisation des suivis annuels sur les ouvrages de l'ASA		75 000 €	0 €	0 €	0 €
Total Action 2.1 (€ H.T)			150 000 €	75 000 €	50 000 €	26 980 €
2.2 - Prévision de l'érosion						
2.2.1	Prévision des conditions océano-météorologiques (modélisation prévisionnelle, alerte érosion et vagues/submersion)		0 €	0 €	0 €	0 €
Total Action 2.2 (€ H.T)			0 €	0 €	0 €	0 €
AXE 3 - ALERTE ET GESTION DE CRISE						
3.1 - Révision des documents de gestion des risques						
3.1.1	Actualisation du DICRIM		10 000 €	10 000 €	10 000 €	
3.1.2	Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune avec intégration de l'érosion côtière		10 000 €	10 000 €	10 000 €	11 450 €
Total Action 3.1 (€ H.T)			20 000 €	20 000 €	20 000 €	11 450 €
3.2 - Gestion d'un recul brutal du trait de côte et/ou d'une rupture d'ouvrage						
3.2.1	Définition d'un protocole pour la réalisation anticipée d'actions d'urgence (rechargement, suivi d'ouvrages,...) et anticipation des impacts qui pourraient en découler pour le milieu marin.		30 000 €	30 000 €	0 €	0 €
3.2.2	Planification de la mise en place d'arrêtés en cas de conditions défavorables afin d'assurer la sécurité des personnes.		0 €	0 €	0 €	0 €
Total Action 3.2 (€ H.T)			30 000 €	30 000 €	0 €	0 €
AXE 4 - PREVENTION - INTEGRATION DES RISQUES EROSION						
4.1 - Cohésion avec les autres stratégies						
4.1.1	Cohérence avec les différents acteurs, stratégies et plans de gestion		0 €	0 €	0 €	0 €
Total Action 4.1 (€ H.T)			0 €	0 €	0 €	0 €
4.2 - Actualisations des mesures d'urbanisme et de prévention des risques						
4.2.1	Interaction avec le PPRL		0 €	0 €	0 €	0 €
4.2.2	Orientation d'aménagement des Plans Plages		0 €	0 €	0 €	0 €
Total Action 4.2 (€ H.T)			0 €	0 €	0 €	0 €
AXE 5 - ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES DONT RELOCALISATION						
5.1 - Opérations de repli stratégique						
5.1.1	Etude de faisabilité pour la relocalisation des campings		30 000 €	30 000 €	30 000 €	0 €
5.1.3	Préparation et anticipation des mesures de relocalisation des enjeux de première ligne en fonction des reculs du trait de côte		30 000 €	30 000 €	30 000 €	29 625 €
Total Action 5.1 (€ H.T)			60 000 €	60 000 €	60 000 €	29 625 €

AXE 6 – ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PROCESSUS NATURELS, OU DE LUTTE ACTIVE SOUPLE CONTRE L'EROSION						
6.1 – Actions d'accompagnement des processus naturels en milieu dunaire						
6.1.1	Pérennisation des conventions avec le Conservatoire du Littoral / ONF / Syndicat Dune Pilat dans les secteurs de la dune du Pilat et des plans plages		0 €	0 €	0 €	0 €
6.1.2	Première opération de mise en œuvre de gestion des transports éoliens dans le secteur de la Corniche		160 000 €	160 000 €	0 €	0 €
6.1.3	Suivi de l'accompagnement des processus naturels		229 000 €	254 000 €	60 000 €	0 €
Total Action 6.1 (€ H.T)			389 000 €	414 000 €	60 000 €	0 €
6.2 – Opérations préalables ou annexes à la réalisation des actions de lutte active souple						
6.2.1	Réalisation des études d'amélioration de la connaissance morphosédimentaire à l'échelle des passes du Bassin		50 000 €	50 000 €	0 €	0 €
6.2.2	Réalisation des études environnementales et réglementaires (rechargement Corniche et rechargement plages des perrés)		10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €
6.2.3	Réalisation des études projet du rechargement de la Corniche		20 000 €	50 000 €	10 000 €	19 280 €
Total Action 6.2 (€ H.T)			80 000 €	110 000 €	20 000 €	19 280 €
6.3 – Actions de lutte active souple - rechargements en sable						
6.3.1	Réalisation des rechargements d'entretien de l'estran et des plages du secteur des Perrés		3 000 000 €	1 500 000 €	397 916 €	848 282 €
6.3.2	Réalisation des rechargements de l'encoche dunaire		60 000 €	60 000 €	0 €	0 €
Total Action 6.3 (€ H.T)			3 060 000 €	1 560 000 €	397 916 €	848 282 €
6.4 – Action de lutte active souple et protection du Wharf						
6.4.1	Entretien et maintien de l'opérationnalité l'exutoire du Wharf		120 000 €	120 000 €	0 €	0 €
6.4.2	Anticipation des actions d'urgence du Wharf		124 000 €	124 000 €	0 €	0 €
Total Action 6.4 (€ H.T)			244 000 €	244 000 €	0 €	0 €
AXE 7 – GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION ET ACTIONS DE LUTTE ACTIVE DURE CONTRE L'EROSION						
7.1 – Préfiguration pour une gestion cohérente des ouvrages						
7.1.1	Concertation et médiation entre les acteurs de la gestion des ouvrages de lutte active dure (démarrage en 2018)		35 000 €	35 000 €	0 €	0 €
7.1.2	Volet juridique : modification des statuts de l'ASA		10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €
7.1.3	Etude réglementaire pour la réhabilitation des épis et de l'ouvrage de la Corniche		130 000 €	130 000 €	130 000 €	0 €
7.1.4	Réalisation des études projets de réhabilitation des épis et de l'ouvrage actuel de la Corniche		20 000 €	20 000 €	20 000 €	21 797 €
Total Action 7.1 (€ H.T)			195 000 €	195 000 €	160 000 €	21 797 €
7.2 – Actions de lutte active dure – travaux de gestion des ouvrages						
7.2.1	Réalisation des travaux d'investissement d'amélioration de l'ouvrage de la Corniche		0 €	0 €	0 €	0 €
7.2.3	Réhabilitation et entretien des ouvrages de l'ASA + études AVP/PRO		6 900 000 €	0 €	0 €	0 €
Total Action 7.2 (€ H.T)			6 900 000 €	0 €	0 €	0 €
7.3 – Actions de lutte active souple – ouvrage de confortement de l'encoche dunaire sur le secteur de la Corniche (scénario optionnel – S3B)						
7.3.1	Etudes réglementaires pour l'ouvrage de confortement de l'encoche dunaire (S3B)		10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €
7.3.2	Réalisation et rechargement de l'ouvrage de confortement de l'encoche dunaire (S3B)		0 €	0 €	0 €	0 €
Total Action 7.3 (€ H.T)			10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €
AXE 8 – PORTAGE, ANIMATION ET COORDINATION DE LA STRATEGIE LOCALE						
8.1 – Coordination de la stratégie locale et animation de la mise en œuvre						
8.1.1	Organisation de la gouvernance pour le suivi de la stratégie		6 000 €	6 000 €	0 €	0 €
8.1.2	Nécessité d'une personne ressource sur la période 2019-2030 équivalent à 0,5 ETP		78 000 €	78 000 €	89 700 €	77 624 €
Total Action 8.1 (€ H.T)			84 000 €	84 000 €	89 700 €	77 624 €
TOTAL (€ H.T)			11 275 000 €	2 855 000 €	887 616 €	1 035 038 €

Tableau 6 : Evolution du coût du programme d'actions de la SLGBC de la Teste de Buch 2019-2022.

Lors de l'élaboration de la SLGBC, le bureau d'étude avait estimé un coût initial global pour la période 2019-2022 à hauteur de 5,508 M€ H.T pour la part publique.

En 2019, lors de la construction des dossiers de demande de subvention pour la Région Nouvelle-Aquitaine et le FNADT, les financeurs s'étaient basés sur une enveloppe selon les actions sur lesquelles ils pouvaient se positionner.

L'enveloppe et la répartition des financeurs tels que présentées dans les contrats de subventions sont montrés dans la Figure 6 ci-dessous.

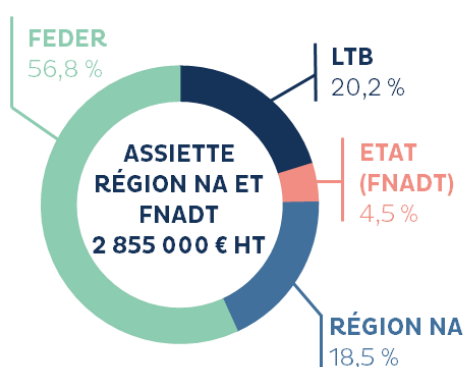


Figure 5 : Présentation des assiettes éligibles prises en compte par la Région Nouvelle-Aquitaine et le FNADT et la répartition entre les financeurs.

La construction du dossier FEDER prenant plus de temps (2019-2020) et au vu de l'avancée du programme d'action de la SLGBC, l'assiette éligible a donc été modifiée et diminuée pour un montant global de 887 616 € H.T (Figure 7).

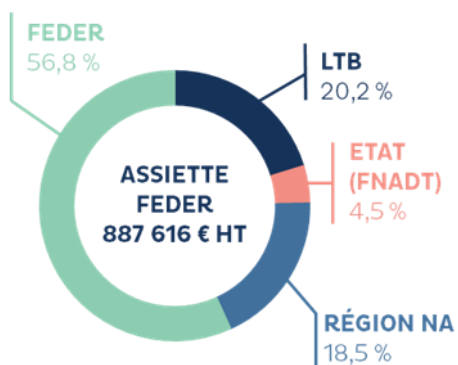


Figure 6 : Présentation de l'assiette éligible du FEDER et la répartition entre les financeurs.

Avant la fin du programme d'actions, la commune de La Teste de Buch a demandé à ces 3 partenaires financiers une prorogation des contrats de subvention afin de bénéficier d'une année supplémentaire (jusqu'au 31 décembre 2022) pour finaliser l'étude de relocalisation des secteurs des Perrés-Corniche (action 5.1.1). Etude de relocalisation qui est une close pour obtenir les subventions Région Nouvelle-Aquitaine et FEDER.

À la suite de ses demandes, la commune a reçu un avenant de chacun des financeurs ; cette prolongation d'une année supplémentaire a également permis d'intégrer l'opération de réensablements des plages du Pyla de 2022 comme prévu dans la fiche action associée (opération structurelle récurrente). L'ajout de cette opération dans le bilan financier du programme 2019-2022 de la SLGBC de La Teste de Buch a augmenté le montant des

dépenses réelles qui s'élève donc à 1 035 038 € HT. Durant l'année 2023, la commune de La Teste de Buch, avec l'aide du SIBA, a pu effectuer les demandes de soldes auprès des 3 financeurs :

- Le FNADT :

Comme précisé dans son arrêté d'attribution de subvention, le FNADT a participé à hauteur de 4,47% des actions qu'il subventionnait, soit sur un montant éligible de 584 672 € H.T. Ainsi la subvention du FNADT pour le programme d'action 2019-2022 de la SLGBC de La Teste de Buch s'élève à 26 134,84 €.

- La Région Nouvelle-Aquitaine :

La Région Nouvelle-Aquitaine contribue à hauteur de 18,55% des dépenses éligibles (887 616 € HT), soit un montant total de 164 683 €. Le dossier étant encore en instruction lors de la rédaction du présent bilan, le solde de cette aide doit encore être versé.

Le plafond de dépenses subventionnables étant inférieur à la dépense réelle totale (1 035 038 € HT), la proportion d'autofinancement («reste à charge») s'en trouve augmentée (Tableau 7) avec 32,7% (contre 28% si la dépense totale était subventionnée).

- Le FEDER :

L'Europe contribue à la SLGBC de la Teste de Buch à hauteur de 56,98% des dépenses éligibles (887 616 € HT), soit un montant total de 505 739 €. Cette aide doit encore être versée au moment de la rédaction de ce bilan. De la même manière que pour la Région Nouvelle-Aquitaine, le plafond des dépenses subventionnables est inférieur au montant total des dépenses réalisées.

Tableau 7 : Bilan des dépenses réelles (HT) des maîtres d'ouvrages de la SLGBC de la Teste de Buch et des subventions perçues.

	La Teste de Buch	SIBA	SLGBC LTB 2019-2022	
Dépenses réelles totales	41 075,00 €	993 963,00 €	1 035 038,00 €	100,0%
Reste à charge	8 214,74 €	330 266,42 €	338 484,16 €	32,7%
Montant potentiellement subventionné	32 860,26 €	663 696,58 €	696 556,84 €	67,3%
Montant subvention perçue :				
· FNADT	1 836,05 €	24 298,79 €	26 134,84 €	2,5%
· Région Nouvelle-Aquitaine	-	-	-	
· FEDER	-	-	-	
Montant total des subventions perçues	1 836,05 €	24 298,79 €	26 134,84 €	2,5%
Montant en attente de subventions	31 024,21 €	639 397,79 €	670 422,00 €	64,8%
· FNADT	-	-	-	
· Région Nouvelle-Aquitaine	7 620,81 €	157 062,19 €	164 683 €	
· FEDER	23 403,40 €	482 335,60 €	505 739 €	

4 CONCLUSION ET RETOUR D'EXPERIENCE

- Un portage questionné. Le fait que la stratégie soit antérieure à la constitution de la compétence GEMAPI explique le portage de cette dernière par la commune et non par le SIBA. Cependant, une commune peut être le porteur de la SLGBC et le Gémapien n'a aucune obligation.

La loi Climat et résilience du 22/08/21 ne précise toujours pas que le Gémapien doit être porteur de la SLGBC :

Art. L. 321-16.-Des stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte peuvent être élaborées par les collectivités territoriales ou leurs groupements compétents en matière de défense contre les inondations et contre la mer en application du 5° du I de l'article L. 211-7, afin de mettre en œuvre les principes de la gestion du trait de côte définis à l'article L. 321-13 A. Elles comportent des dispositions relatives à l'information du public sur le risque de recul du trait de côte. Elles sont compatibles avec les objectifs et les règles générales définis conformément à l'article L. 321-14 lorsqu'ils existent. « Lorsqu'il existe une stratégie locale de gestion des risques d'inondation prévue à l'article L. 566-8, la stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte s'articule avec elle pour former des actions et opérations cohérentes. Le cas échéant, elles font l'objet d'un document unique. « Préalablement à la mise en œuvre des mesures prévues au paragraphe 3 de la sous-section 3 de la section 1 du chapitre 1er du titre II du livre 1er du code de l'urbanisme, une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte faisant l'objet d'une convention conclue avec l'Etat et, le cas échéant, avec les collectivités territoriales concernées et leurs groupements peut être établie à l'initiative des communes mentionnées à l'article L. 321-15 du présent code. Cette convention établit la liste des moyens techniques et financiers mobilisés par l'Etat et les collectivités territoriales pour accompagner les actions de gestion du trait de côte, notamment : « 1° La construction, l'adaptation ou le maintien en l'état d'ouvrages de défense contre la mer ; « 2° Les dispositifs de suivi de l'évolution du recul du trait de côte ; « 3° L'élaboration d'une carte locale d'exposition au recul du trait de côte prévue à l'article L. 121-22-1 du code de l'urbanisme ;« 4° Les opérations d'aménagement liées au recul du trait de côte.

- Une SLGBC surévaluée en termes d'actions et de coût. Les bureaux d'études impliqués dans l'élaboration de la stratégie souhaitent une exhaustivité dans le panel des actions à entreprendre mais la déclinaison pratique nécessite de prioriser les actions en fonction des besoins. Cependant, le bilan global montre que la SLGBC a répondu aux principaux objectifs qui étaient fixés et qu'une suite est nécessaire pour finaliser certaines actions entreprises (ex. MOE Corniche).

- Une aide financière complexe en termes de modalités et de temporalités. Notamment le FEDER apporte un financement important mais sa mise en œuvre reste complexe. La mobilisation d'acompte doit s'adapter pour éviter les remboursements en fin de période.

- Le secteur de la Corniche – milieu complexe tant sur le plan scientifique que sur le plan de la gouvernance. Une multiplicité d'acteurs et d'enjeux qui nécessitent beaucoup d'échanges avant de trouver une solution qui fasse consensus et qui respecte les enjeux de

chacun. Ce temps de concertation a été sous-estimé ce qui explique entre autres pourquoi les travaux prévus devront être réalisés durant la 2^{ème} génération de la SLGBC.

- Un découplage entre la mise en œuvre de la SLGBC et celle des Plans Plages est à déplorer : bien que différents, ces projets impliquent les mêmes acteurs et s'attardent sur les mêmes problématiques. Un effort devra être mené au niveau de l'animation durant la seconde stratégie pour permettre plus d'échanges entre ces deux projets.

Globalement la SLGBC de la Teste de Buch a pu se déployer en dépit de la crise sanitaire, des incendies de l'été 2022 et d'un changement de mandature. Les leçons tirées de cette première expérience ont permis d'acquérir de l'expérience pour mieux construire la 2^{ème} génération de la SLGBC. Les enseignements principaux de cette première stratégie sont :

- L'intérêt de conserver une finalité long terme sur des problématiques telles que le recul du trait de côte, mais d'adapter sa déclinaison opérationnelle sur du court terme afin de sécuriser l'impact financier pour les collectivités « maître d'ouvrage ». La future stratégie fonctionnera par périodes financières ne dépassant pas 2 ans, ce qui permettra de présenter aux financeurs des enveloppes réalistes mobilisables rapidement.

- La pertinence pour le SIBA de porter la future stratégie locale afin d'assurer la transversalité et la cohérence entre les démarches dont il assure déjà l'animation telle que la SLGBC de Lège-Cap Ferret ou le PAPI.

- L'importance de continuer dans la future stratégie à améliorer les connaissances sur certains secteurs (banc du Bernet) tout en pérennisant d'autres actions qui ont montré leur intérêt (ex. de la surveillance topo bathymétrique et des travaux de réensablement).